

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

---

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF36

présenté par  
M. Bouloux, rapporteur

-----

### ARTICLE 11

À la fin de l'alinéa 8, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2025 »,

la date :

« 1<sup>er</sup> mars 2025 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de décaler la date d'entrée en vigueur de l'article 11 au 1<sup>er</sup> mars 2025 pour tenir compte du calendrier prévisionnel d'examen du projet de loi par le Parlement.